

### FRANCE TRAVAIL

Selon la direction générale, si tout se passe comme le gouvernement l'entend, France Travail sera mis en place le 1er janvier 2024, après le vote de la loi prétendument « pour le plein emploi » qui sera étudiée au Sénat à partir du 10 juillet pour un vote à l'Assemblée Nationale courant juillet. En attendant, des protocoles de préfiguration de FT sont signés entre l'Etat (le préfet de région), les régions (la/le président-e) et Pôle emploi (la/le DR) : c'est le cas en Hauts de France et en Pays de la Loire, Centre Val de Loire et BFC devant suivre. Pour la direction, le "n'ayez pas peur, c'est comme d'hab'" dans les conventions avec les régions reste le maître mot : on parle « formation » car cette compétence est régionale.

**Pour le SNU ces protocoles organisent le travail des trois parties sur la formation. Mais ils vont plus loin !**

**Retrouvez notre déclaration sur France Travail.**

Pour exemple sur la partie "Entreprise", Pôle emploi apparaît de plus en plus comme un exécutant plutôt que comme un service à part entière. Les protocoles déjà connus indiquent ainsi clairement "l'Etat et la Région décident, avec l'appui opérationnel de Pôle emploi"...

**Nous alertons fortement les collègues : nous marchons à grands pas vers la régionalisation de notre Service Public, et serons demain aux ordres des président-es de région...** D'ailleurs, la direction déclare sur la question prégnante des moyens que : "si des moyens supplémentaires doivent être discutés, ils le seront au niveau régional en fonction des protocoles !" Enfin, ces mêmes protocoles mettent en place des plans d'actions test afin de préfigurer France Travail, **ceci avant même le vote de la loi censée créer le nouvel opérateur...**

A côté de cela, la convention tripartite est aujourd'hui réduite à sa plus simple expression. La feuille de route sera vraisemblablement prolongée en l'état jusqu'à la fin de l'année, après un passage au Conseil d'Administration de Pôle emploi.

Avec la création de FT et la généralisation des expérimentations sur les Allocataires du RSA (ARSA), la catégorie d'inscription n'est toujours pas stabilisée, elle fait partie des arbitrages encore à trancher pour le vote de la loi.

**Pour le SNU, le risque est que ce soit l'intérêt seul du gouvernement qui dicte les choix de la catégorie d'inscription.** L'objectif, bien sûr, sera que les nombreuses inscriptions induites par cette inscription automatique des ARSA et de leurs familles ne viennent pas noircir les chiffres du chômage et la proximité du "plein emploi". Une évolution des portefeuilles est à venir, la DG travaillant sur ce sujet depuis longtemps : elle nous présentera ses travaux prochainement.

Enfin, **pour la direction, sous réserve du vote de la loi, la date de création envisagée de France Travail est bien le 1er janvier 2024 : pour les agent-es de Pôle emploi, ce sera, toujours selon elle : "juste un changement de nom", mais sans avenant au contrat de travail (car il n'y a pas fusion...).** Nous jugerons sur pièce mais resterons en alerte face à ce discours si rassurant.

**Pour le SNU, l'ensemble des personnels doit rester vigilant sur l'avenir des textes qui régissent nos droits (CCN et Statut public). En effet, selon nous plane le risque de regroupement des différents partenaires constituant FT et avec lui la lourde menace pour nos acquis.**

# NOUVELLE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RPS

La direction souhaite imposer une nouvelle méthode d'évaluation des Risques Psycho Sociaux (RPS), ce qui permettrait d'effacer les travaux antérieurs et empêcherait de réaliser un suivi sur plusieurs années (on repartirait de zéro). **Ou comment on fait baisser la fièvre en cassant le thermomètre !**

Pire, la nouvelle méthode de la direction passe sous silence les risques psycho sociaux puisqu'ils ne seraient plus évalués en tant que tels...

**Pour le SNU, cette nouvelle méthode d'évaluation des RPS n'a d'autre objet que de mettre la souffrance des agents sous le tapis pour ensuite nous affirmer qu'elle n'existe pas !**

**PAS D'ÉVALUATION = PAS DE SOUFFRANCE = PAS DE PRÉVENTION...**

**Pour les élu·es du SNU, c'est inacceptable !**

**Les RPS doivent être évalués correctement afin de les prévenir (et pas de les guérir une fois qu'ils font leurs ravages sur les agent·es) !!**

**Vous retrouverez la déclaration commune des délégations SNU et FO à ce sujet.**

La direction a voulu absolument consulter les élu·es ce jour, résultat : 2 contre, 8 abstentions et 10 Ne Participe Pas au Vote (NPPV). Aucun·e élu·e n'a souhaité participer à cette disparition / invisibilisation orchestrée des RPS !!!

Afin de conserver les aspects RPS dans la nouvelle méthode d'évaluation, les délégations SNU, FO et STC ont voté majoritairement une expertise libre, c'est-à-dire financée sur les fonds propres du CSEC, sur cette nouvelle méthode. Les élu·es sont d'ores et déjà au travail avec un cabinet d'experts, qui pourront rendre leurs conclusions rapidement.



**Parce que les conditions de travail et les RPS en particulier sont un sujet prioritaire pour notre organisation syndicale, nous continuerons de nous mobiliser chaque fois que nécessaire sur ce sujet !**

## OSIRHIS

L'outil de gestion RH People Soft est obsolète et sera remplacé, suite à un appel d'offres, par Osirhis (ADP Link) en 2024. Il y aura une période de formation pour les personnels concernés (les RH) trois mois avant le déploiement.

**Le SNU a vérifié que ce nouvel outil permettra toujours de recevoir sa fiche de paie "papier" et ce sera le cas pour les collègues qui le souhaitent.**

# OFFICE 365

Les boîtes mail ont été migrées : quelques rebondissements mais sinon les choses se sont bien déroulées. Nous passons à la phase 2 avec tous les fichiers dans les équipes teams. La direction estime que ça n'est pas une modification des conditions de travail mais un changement d'outil.

**Pour le SNU : Au regard des problématiques que nous avons constatées, nous sommes surpris que tous les indicateurs de risques soient en vert, aux dires de la direction.**

C'est un projet d'importance avec une modification sensible des conditions de travail. Celle-ci génère du stress et nécessite donc une mise à jour des DUERP ou, a minima, des mesures de prévention complémentaires (type temps dédié).

Notre délégation rappelle également son opposition à l'utilisation des solutions de Microsoft, qui dépendent de réglementations nord-américaines intrusives (dans les données des entreprises et dans celles des utilisateurs).

## SUIVI DES LAURÉATS DES SÉLECTIONS AGENTS PUBLICS

Selon la direction, les lauréats de la sélection de Psychologue du Travail ont presque tous été promus : seuls 3 (dont une absence sans traitement) sont en attente de promotion.

Pour l'autre sélection, sur 42 lauréats, 13 sont encore en attente de promo (dont un congé sans solde).

**Le SNU réaffirme son opposition à la détection de potentiel imposée à ces collègues une fois la sélection réussie, car celle-ci doit conduire automatiquement à la promotion quelle que soit la filière concernée !!!**

La DG nous informe de la mise en place d'un réseau dédié au suivi des agents publics, appelé « DIRECT PUBLIC » qui réunit, dans chaque établissement/région, des collègues des RH (avec une réunion mensuelle d'actualités pour ces collègues).

**Le SNU se félicite de la mise en place de ce réseau : c'est indéniablement le résultat de plusieurs DGI que les élu-es SNU nationalement et en région avaient portés sur la situation des collègues de droit public ces dernières années.** Même si cela reste insuffisant, cela montre que lorsque l'on continue à se battre, on peut obtenir des résultats... **Le SNU exige que les agents sur le terrain soient avisés de l'existence de ce réseau sur un temps dédié pour une réelle appropriation**, ce qui pour l'heure n'est pas le cas !

### AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ET TRAITEMENTS :

**Le SNU rappelle que nous demandons de véritables augmentations pour les personnels des 2 statuts avec une augmentation générale de 10%.**

**Lire notre déclaration préalable et signer la pétition intersyndicale**



 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

 @snupoleemploi

 @snupoleemploifsu

[www.snutefifsu.fr](http://www.snutefifsu.fr)

[syndicat.snu@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu@pole-emploi.fr)